

LES AIDES RÉGIONALES EN MATIÈRE DE RENATURATION

Caroline Simon

Chargée de mission au sein du service Nature et biodiversité

Novembre 2024



❖ Dispositif « Création d'îlots de fraîcheur sur le territoire francilien »

Objectif : adapter les villes aux changements climatiques en privilégiant les Solutions Fondées sur la Nature et en améliorant la qualité de vie des Franciliens, par des projets de :

- **Création d'îlots de fraîcheur** : désimperméabilisation, végétalisation, gestion alternative des eaux pluviales et mise de place de revêtements perméables et durables (**cours d'école, parvis communaux, places publiques, etc.**)
- **Création de toitures végétalisées intensives et semi-intensives sur bâti existant** (hauteur de substrat supérieure à 15 cm)

Bénéficiaires : Collectivités, Associations, Etablissements publics, Bailleurs sociaux publics/privés, Syndicats professionnels, Etablissements d'enseignement et organismes de recherche, TPE et PME

Modalités de soutien financier (investissement) :

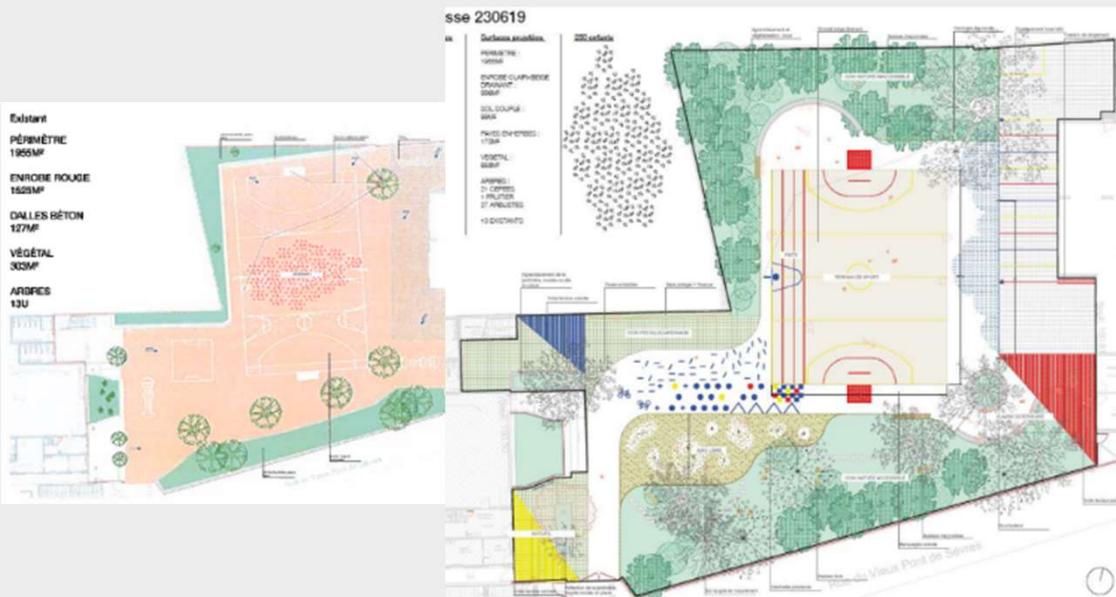
	Création d'îlots de fraîcheur	Création de toitures végétalisées
Taux d'intervention	50% max des dépenses éligibles 60% pour zone à effet d'îlot de chaleur moyen à très fort	50% max des dépenses éligibles
Plafond de subvention	250 000 € pour les projets opérationnels 30 000 € pour les projets d'études pré-opérationnelles	



Déploiement

- À savoir : des financements de l'AESN peuvent compléter
- biodiversite@iledefrance.fr
- [Page web](#)

Îlots de fraîcheur : exemple de projet soutenu



- Projet : Création d'îlots de fraîcheur au sein de la cour de l'école Castéja
- Porteur de projet : Boulogne-Billancourt
- Subvention : 100 000 € sur un budget global de 488 640 €
- Co-financements annoncés : AESN et MGP
- Aménagements : désimperméabilisation de 100 % d'une cour de 1 955 m² avec 1/3 de la cour végétalisée ; plantation de 18 arbres (13 existants conservés) et 42 arbustes avec espèces locales, noues pluviales d'infiltration, mise en place d'un récupérateur d'eau pluviale et de revêtements perméables (enrobé drainant, pavés végétalisés)



❖ Stratégie régionale en faveur de l'eau et des milieux aquatiques et humides

Objectif : améliorer le fonctionnement écologique des milieux aquatiques et humides et réduire les pollutions grâce à des projets de :

- Renaturation des berges et milieux aquatiques
- Maîtrise des ruissellements par désimperméabilisation des sols et végétalisation (cimetières, voirie, parkings)
- Promotion de la ressource pluviale (récupération pour arrosage des espaces verts)
- Animation de démarches territoriales avec les Contrats Trame Verte et Bleue (CTVB)



Bénéficiaires : Collectivités, Associations, Etablissements publics, Bailleurs sociaux publics/privés, Syndicats professionnels, Etablissements d'enseignement et organismes de recherche

Modalités de soutien financier :

	Investissement	Fonctionnement
Taux d'intervention	50% max des dépenses éligibles	50% max des dépenses éligibles pour l'animation territoriale
Plafond de subvention	- Cas général : 400 000€ - 100 000€ pour les projets d'usage de la ressource pluviale	40 000€

Déploiement

- Eau-tramevertetbleue@iledefrance.fr
- CTVB prioritaires
- À savoir : des financements de l'AESN peuvent compléter
- [Page web](#)

Stratégie eau : exemple de projet soutenu



© Ville de Suresnes

- Projet : Végétalisation du cimetière Voltaire
 - Porteur de projet : Suresnes (92)
 - Subvention Région : 35 892 €
 - Cofinancement : AESN et MGP
 - Aménagements : dépose des allées bétonnées et enherbement avec tapis de sedum (920 m²), secteurs de prairies fleuries (847 m²), plantations de 11 arbres et test d'evergreen
- ➔ Un projet ambitieux en matière de gestion des EP : 40m³ de ruissellement évité par an, gestion à ciel ouvert sur 3 651 m².

❖ Dispositif Plan vert « La nature partout et pour tous »

Objectif : réduire la carence* en espaces verts ouverts au public en Île-de-France grâce au soutien financier de projets de :

- Création (ou extension) et ouverture au public d'espaces verts et de nature ;
- Amélioration de la qualité et de l'accessibilité d'espaces verts et de nature existants et ouverts au public (requalification).

Bénéficiaires : Collectivités et groupements, associations, SPL (sociétés publiques locales), bailleurs sociaux, hôpitaux.

Déploiement

- Pilotage et accompagnement technique des maîtres d'ouvrage par Ile-de-France Nature (anciennement AEV)
- Contact : planvert@iledefrance-nature.fr
- Infos et boîte à outils : [page web](#)



Modalités de soutien financier (investissement) :

Niveau de carence en espaces verts	Commune très carencée		Commune Carencée		Commune non carencée	
	taux d'aide maximum	Plafond d'aide	taux d'aide maximum	Plafond d'aide	taux d'aide maximum	Plafond d'aide
Acquisitions foncières	50%		0%		0%	
Études et travaux d'aménagement (création)	60%	1 000 000 €	50%	500 000 €	40%	500 000 €
Études et travaux d'aménagement (requalification)	60%	250 000 €	50%	250 000 €	40%	250 000 €

*Communes très carencées / carencées / non carencées – carence établie par l'Institut Paris Région ([carte interactive](#)).

❖ Dispositif « Pour la reconquête de la biodiversité en Ile-de-France »

Objectif : soutenir tous les projets contribuant à préserver, restaurer et valoriser la biodiversité, notamment :

- les actions concrètes en faveur de la préservation des écosystèmes et des espèces : restauration de **continuités écologiques**, déclinaison **trame verte/noire/blanche/brune**, préservation des milieux naturels et espèces, plantation et végétalisation;
- la création de mares, l'implantation de haies, la création d'habitats favorables à la biodiversité, la restauration de zones humides;
- l'acquisition des connaissances, études et inventaires (atlas de la biodiversité);
- la sensibilisation, l'animation, la formation aux enjeux de biodiversité.



Bénéficiaires : Collectivités, Associations, Etablissements publics, Bailleurs sociaux publics/privés, Syndicats professionnels, Etablissements d'enseignement et organismes de recherche

Modalités de soutien financier :

	Investissement	Fonctionnement
Taux d'intervention	70% max des dépenses éligibles	50% max des dépenses éligibles
Plafond de subvention	200 000€ pour tous les projets 500 000€ pour les projets de restauration des continuités écologiques du SRCE	20 000€

Déploiement

- Accompagnement technique par les services régionaux et l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB)
- biodiversite@iledefrance.fr
- [Page web](#)

❖ AMI « Restauration de continuités écologiques terrestres »

Objectifs :

- Identification des sites à enjeux pour la trame verte et mobilisation des acteurs du territoire
- Accompagnement technique pour le montage des projets de restauration des continuités écologiques terrestres
- Accompagnement financier pour mise en œuvre des travaux

Accompagnement technique par le consortium de partenaires : Région Île-de-France, Institut Paris Région (ARB et Département Environnement urbain et rural), DRIEAT, direction territoriale Île-de-France de l'OFB, AEV/IDF-Nature

Bénéficiaires : Collectivités, Associations, Etablissements publics, Bailleurs sociaux publics/privés, Syndicats professionnels, Etablissements d'enseignement et organismes de recherche

Modalités de soutien financier (investissement) :

Taux d'intervention	70% max des dépenses éligibles
Plafond de subvention	500 000€



Déploiement

- biodiversite@iledefrance.fr
- [Page web](#)

❖ Dispositif « 1000 mares en Île-de-France »

Objectifs: Ce dispositif vise à accompagner les **projets de création et restauration de petites zones humides sur tout le territoire Francilien**. Il poursuit l'objectif de préserver la biodiversité, de restaurer les zones humides ainsi que la trame verte et bleue. Type de projet :

- Actions de **création de mares**
- Actions de **restauration de mares**
- Études pré-opérationnelles associées aux travaux de création et restauration

Bénéficiaires : Collectivités territoriales et leurs groupements ; Associations.

L'éligibilité technique des projets est conditionnée au **respect des préconisations techniques de la Société Nationale de Protection de la Nature** sur la création et la restauration.

Modalités de soutien financier (investissement) :

	Création de mare	Restauration de mare
Taux d'intervention	80% max des dépenses éligibles	
Plafond de subvention	5 000€ / mare	2 500€ / mare



Déploiement

- Dépôt sur mesdemarches.iledefrance.fr
- biodiversite@iledefrance.fr
- [Page web](#)

Dépôt d'un dossier – détails pratiques

- **Règlements d'intervention** : conditions d'éligibilité, types de projet et liste des pièces techniques et administratives
- **Cahier des charges** : attendus, préconisations techniques et ressources bibliographiques
- **Avant le dépôt** (facultatif): envoi par mail des éléments techniques pour obtenir un accompagnement
- **Dépôt en continu** sur mesdemarches.iledefrance.fr (avant tout démarrage des études/travaux)
MAIS 4 ou 5 commissions permanentes par an
- Calendrier **prévisionnel** de dépôt 2025 (à reconfirmer)

Date de CP	CP Mars	CP juin	CP septembre	CP novembre
Date de dépôt des dossiers	15 novembre	27 février	13 mai	11 juillet

Contacts et Ressources

Contacts :

- biodiversite@iledefrance.fr → Dispositifs Reconquête de la Biodiversité, Îlots de fraîcheur, AMI continuités écologiques, 1 000 mares, Petits patrimoines naturels et Installation de bornes-fontaines
- eau-tramevertetbleue@iledefrance.fr → Dispositif Eau, milieux aquatiques et humides
- planvert@iledefrance-nature.fr → Dispositif Plan Vert

Ressources :

- Schéma Régional de Cohérence Ecologique SRCE : [Référentiel SRCE](#)
- Stratégie Régionale pour la Biodiversité SRB : [Page web SRB](#), [Rapport Complet CR Nov 2019](#)
- Plan Régional d'Adaptation au Changement Climatique PRACC : [Page web PRACC](#), [Rapport complet CR Sept 2022](#), [Dossier de presse](#)

→ **Dépôt des candidatures sur mesdemarches.iledefrance.fr**

Conseil régional d'Île-de-France
2 rue Simone Veil 93400 Saint-Ouen
Tél. : +33 1 53 85 53 85

